

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	20 francs	annonces	la ligne 0,08
Six mois	10 francs	Reclames	— 0,07
Trois mois	5 francs	Fals-divers	— 0,05
Departements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Echos	— 4,00
		Gazette du Nord	— 0,09

Temps probable. — En France, un temps beau et chaud est probable.
Notre affaire de tous les jours est de nous vendre plus forts que nous-mêmes.
Initiat., I, m, 3.

Quand même !

Le préfet du Nord capitale devant les Milleurs de la pesante libre-pensée. Il a eu peur — pour sa place ! Il a suffi d'une lettre de menace et de chantage adressée par les juifs du RIVILLI-EGALITE au premier ministre Caillaux, pour faire craindre à M. Vincent une douloureuse disgrâce s'il laissait aux gymnastes catholiques la pleine et entière liberté de défiler dimanche dans les rues de Roubaix.

Et n'osant interdire le cortège ; ce qui serait par trop monstrueux ; N'osant pas empêcher à tout les catholiques qui sauraient bien trouver, à bref délai, le moyen de prendre leur revanche ; Vouant, comme Pilate, apaiser la synagogue hurlante, tout en gardant une apparence de justice vis-à-vis du Droit, il a pris l'arrêté suivant :

« Vu l'article 91 et suivants de la loi du 5 avril 1884 ;
« Considérant qu'un cortège de sociétés catholiques de préparation militaire est projeté à Roubaix, pour le dimanche 2 juillet 1911 ;

« Considérant que, s'il convient de laisser à tous les citoyens le droit de manifester librement dans les rues, à la condition de ne pas troubler l'ordre public, et de ne pas gêner la circulation, il importe d'éviter tout acte qui pourrait prendre un caractère de provocation et donner lieu à des contre-manifestations ;

« Considérant que la présence dans le cortège de toute personne portant le costume ecclésiastique, ou le port de tout emblème religieux seraient inutiles et déplacés à l'occasion d'une fête de préparation militaire, et pourrait être une cause de trouble ;

« Arrête :
« Article premier. — Le cortège des Sociétés de préparation militaire pourra se dérouler librement dans les rues de Roubaix, le 2 juillet, pour se rendre de la gare au champ d'exercices.

« Article 2. — La présence dans le cortège de toute personne revêtue du costume ecclésiastique, et le port de tout emblème religieux sont rigoureusement interdits.

« Article 3. — Aucune cérémonie d'exercice du suite catholique ne pourra être célébrée que dans un lieu clos, où le public n'aura point accès, et où ne seront admises que les personnes munies d'une carte d'invitation individuelle.

« Article 4. — M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire de Roubaix et M. le Commissaire central de Roubaix sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
« Lille, le 27 juin 1911.
« Le préfet du Nord,
« Signé : L. VINCENT. »

Nous dirons plus tard et à loisir ce que nous pensons de cet acte de faiblesse. Nous féliciterons comme elle le mérite cette courtoisie des pouvoirs publics devant quelques brailleurs, ce déni de justice exclusif du droit commun une catégorie de citoyens qui supportent toutes les charges communes.

Pour aujourd'hui nous voulons simplement recommander à tous nos amis du Nord qui devaient venir à Roubaix dimanche de tenir plus fermement que jamais leur résolution.

Toutes les sociétés adhérentes seront là, à leur poste.

Pas un membre de ces sociétés ne désertera et ne reculera.

Il y aura sacrifice seulement pour les honoraires qui ne pourront marcher à côté de leurs hommes.

Ils viendront tous, mais s'abstiendront de figurer au cortège. Ils sont de l'année à la peine, ils ne seront pas, dimanche, à l'honneur. Voilà tout, situés à se sacrifier, ils le feront une de plus.

Quant aux « emblèmes religieux », il devait pas y en avoir. L'interdiction de « style » tout simplement.

Mais la messe aura lieu, comme si rien n'était.

Il aura lieu à l'emplacement choisi, est clos, et où les gymnastes seront seuls.

Les cartes d'invitation leur seront distribuées individuellement.

Et il ne sera pas dit qu'à Roubaix des sauteurs Africains pourrissent, dans une Exposition, se livrer librement et en plein air à leurs dévotions, tandis que des citoyens Français seraient empêchés de faire les leurs sur un terrain clos leur appartenant.

D'ailleurs, en prenant son arrêté limitatif, M. le Préfet du Nord a pris, par le fait, l'engagement moral de respecter et, au besoin, de faire respecter la portion congrue de liberté qu'il n'ose nous enlever.

Nous lui en donnons acte et lui faisons l'honneur de croire qu'il n'a qu'une parole. Donc, gymnastes catholiques, et nous tous parents et amis de ces braves jeunes gens, allons à Roubaix dimanche.

Tous avec discipline et ordrement. Tous, quand même ! Que pas un ne manque !

DEM.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ

La Commission organisatrice du Congrès des gymnastes de Roubaix nous communique les avis suivants :

« Un journal du soir reproduit un arrêté du préfet du Nord visant la fête de gymnastique du 2 juillet ;

« Ce décret ne change rien au programme de la fête et du concours.

« Aucune société ne manquera au rendez-vous.

« MM. les Ecclésiastiques recevront des invitations précises à leur arrivée à Roubaix.

« Les emblèmes religieux ne sont pas à supprimer puisqu'il n'en existe pas dans le cortège.

« Le terrain de fête est parfaitement clos et on n'y entrera dans la matinée de dimanche qu'avec une invitation spéciale et individuelle.

« Ces invitations sont à la disposition des catholiques demain samedi après-midi, à la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Arbouvois, et dimanche, à la Maison des Œuvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

« Les journaux maçonniques de la région sont répandus à profusion jusque dans les moindres villages, afin de jeter la peur parmi nos gymnastes.

« Peine perdue, malgré tous les articles qui la haïent le dispute à la mauvaise foi, où les braves gens sont à Roubaix dimanche.

« Ils auront raison. Toutes les mesures sont prises par la municipalité et le Comité de Roubaix pour assurer l'ordre dimanche toute la journée. Qu'on soit bien convaincu que rien n'est à craindre.

« D'ailleurs, la population roubaissienne dans son immense majorité réprouve la conduite indigne de ceux qui usent des moyens les plus bas pour semer la haine et la division parmi leurs concitoyens.

« Les sociétés officielles de préparation militaire et autres, beaucoup de socialistes eux-mêmes ne comprennent rien à cette campagne inspirée par les loges.

« La journée du 2 juillet sera triomphale pour toutes les sociétés qui emporteront de Roubaix le meilleur souvenir.

« Le maire de Roubaix,
« Eugène MOTTZ. »

Gazette du Nord

On annonce la mort :

« A LILLE, 265, rue Solferino, de M. François-Désiré MORSAU, veuf de Marie Marie Blay, négociant en lina, décédé dans sa 58^e année, muni du sacrement de l'Extrême-Onction.
« Les funérailles auront lieu demain, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Michel.

A CROIX-SAINT-MARTIN, ont été célébrées, jeudi, à dix heures et demie, les funérailles de M. Paul Pluquet-Mangé. La cérémonie religieuse a été suivie par une grande affluence de notabilités de Roubaix, Croix et environs.

Le défilé était conduit par M. Paul Pluquet, son fils et ses beaux-frères. La messe a été dite par M. l'abbé Lemoine, assisté de MM. les abbés Macquart et Basquin.

Après l'absoute donnée par M. l'abbé Lemoine, le cortège funèbre s'est dirigé vers le cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.
« Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quart). »

« Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Finaert célébrera solennellement ses noces à LAVENTIE, mardi 4 juillet prochain.

« Mardi 27 juin, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Notre-Dame de Consolation, à LILLE, le mariage de Mlle Odette Arthaud, fille de M. Claude Arthaud, professeur de droit aux Facultés catholiques de Lille, et de Madame, avec M. Louis Dames, ingénieur civil des mines.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Hubert Valleroux, avocat à Paris, et Emmanuel Arthaud, ses oncles ; pour le marié, MM. Eugène Barthélemy, directeur des mines de Noeux, et Paul Arthaud.

« Nous apprenons les fiançailles de Mlle Marie-Louise Lefebvre, fille de M. Lucien Lefebvre, de l'imprimerie Lefebvre-Ducrocq, et de Madame, née Honorée, avec M. Ferdinand Vanderhage.

ÉCHOS

« La Commission départementale se réunira mercredi 5 juillet, à deux heures et demie de l'après-midi.

« CONTRIBUTIONS INDIRECTES
« Ont été nommés receveurs honoraires de 2^e classe : A la Sentinelle, M. Abbon Courtois ; à Bailleul, M. Prosper Croquette.

« FINANCES
« M. Vandevort, percepteur de Raimies (Nord) est promu au grade de percepteur hors classe.

« SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE
« Le 4 juillet, la Société de Géographie visitera les établissements Walfine et Cie, à Watroux, et l'Exposition internationale de Roubaix. Directeurs MM. Troostenbergh et Michaux.

« Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la société jusqu'au samedi 1er juillet (dernier délai).

« CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE LA RACE BOULONNAISE A BOULOGNE-SUR-MER, LES 16, 19, 20 JUILLET
« Ce concours aura cette année un grand éclat par suite de sa nouvelle organisation de hors et de l'intérieur de l'enceinte de la Société Hippique Française.

« 33.200 francs de prix y seront distribués. Les forfaits seront clos le 4 juillet.

« Les personnes qui désirent avoir des billets de demi-place pour se rendre à Boulogne à cette date, devront en faire la demande au trésorier du Cercle Hippique boulognais - M. le vicomte de Houtaine le Parc (Pas-de-Calais).

« EXPOSITION
« Une exposition d'art culinaire d'alimentation et de l'industrie des hôtels, restaurants et cafés aura lieu à Bruxelles, du 25 novembre 3^e classe dans l'enceinte de la Société Hippique Française.

« Les personnes intéressées, pourront obtenir tous renseignements, en s'adressant au Comité exécutif, rue de l'Évêque, 29, à Bruxelles.

« TRAINS DE PLAISIR
« POUR OSTENDE ET BLANKENBERGHE
« Les dimanches 2 et 23 juillet, des billets spéciaux de 2^e et 3^e classes pour Ostende et Blankenberghe seront délivrés aux prix ci-après : Lille, Croix-Wasquehal, Roubaix, Tourcoing, Tourcoing-les-Francais, Roncq et Halluin.

« PARIS-OSTENDE
« Rétablissement du service rapide entre Paris Lille, Tourcoing et Ostende et vice-versa. — Pendant la saison balnéaire, du 1^{er} juillet au 30 septembre, les chemins de fer de l'Etat belge assureront les relations avec Ostende, Bruges, Blankenberghe et Heysselt Moersart et Courtrai, au moyen de trois trains rapides, qui seront en correspondance immédiate à Lille avec les trains rapides de et pour Paris.

BREVET ÉLÉMENTAIRE JUNIORS FILLES

« A LILLE
« Aspirantes admises définitivement :
« Mesdemoiselles Amice, Arc, Auvery, Ballois, Bares, Louise Bauda, Beccart, Marguerite Beude, Beusapart, Beccart, Benche, Bentyn, Berche, Henriette Bernard, Berton, Beusme, Valentine, Bétrancourt, Bidart, Blanquet, Blary, Bonnard, Boon, Boule, Boulogne, Bouvier, Boyer, Brébion, Bruynel, Bruyneel, Buquet, Buquin, Burghave, Cailliet, Caire, Cappel, Cappellet, Carpentier, Castel, Chauvaux, Chevassé, Closset Marie, Colardant, Comte, Cordier Marie-Thérèse, Cornélie, Cornille, Covin, Gagne, Goussier, Guvelier, Daillo, Damsin, Danchin, Dauchy, Deva.

« Mlle Debarge, Decroq, Decock, Decroix, Defferre, Deglave, Delamaide, Delannoy, Gabrielle Debar, Madeleine Deltouche, Henriette Delobare, Jeanne Delobare, Madeleine Delocourt, Delegrange, Deterue, Denise Delmotte, Stenna Delmotte, Valentine Delmotte, Deloizere, Delval, Delzanne, Derocq, Angèle Deroubaix, Dervaux.

« Mlle Desailly, Descamps, Desmarchais, Dese, Destalleux, Devos, Dewroux, Devynck, Dewez, Desoeteux, Dhalluin, Dieu Dodin, Dolles, Ponce, Dransart, Druon, Dubois, Dubuis, Dubuis, Dufell, Dufout, Duhamel, Anna Durand, Céline Durand, Duboucourt, Durand, Durand, Foutempe, Duthoit, Ernest, Ernout, Faldherbe, Faroux, Francken, Germaine Franco, Suzanne Franco, Gahide, Gallet, Ghevaert, Gourdain, Grasse, Gremeaux.

UNION GÉNÉRALE des Syndicats de la Brasserie Française

« Mercredi 28 juin, la Commission d'hygiène de la Chambre des Députés, présidée par M. Lachaud, a reçu les délégués du Syndicat des Brasseries de la région du Nord de la France, représentant l'Union générale des Syndicats de la Brasserie Française. Cette délégation, composée de MM. Ch. Clerquin, vice-président du Syndicat, et Watroux, secrétaire-général, était présentée par M. G. Vandame, député du Nord.

« M. Watroux a d'abord exposé à la Commission que la brasserie ne peut accepter une limitation des débits de boissons, elle reconnaît qu'il y a quelque chose à tenter pour enrayer l'alcoolisme et la prostitution clandestine, mais que les moyens proposés sont insuffisants. Ce double but serait certainement atteint par la réforme complète de la loi du 17 juillet 1880 sur les débits, en la rendant plus rigoureuse et plus certaine dans ses effets, qui n'a jusqu'à ce jour donné que des résultats qui ont été insuffisants.

« Il soumet dans cet ordre d'idées un projet de réglementation des débits de boissons, qui fut élaboré par le Comité de défense des intérêts du Nord et accepté par les syndicats intéressés de producteurs et de détaillants, en particulier par la Fédération Nord-Nord-Est des débits de boissons. Il insiste particulièrement sur la production du casier judiciaire tant pour les producteurs que pour les étrangers, et rappelle le projet de loi déposé par M. Lebun, député, actuellement ministre des Colonies.

« Après un échange de vues entre les délégués patrons et ouvriers, les représentants des Compagnies ont déclaré qu'ils maintenaient jusqu'à nouvel avis les primes actuelles mais qu'ils ne seraient plus affectés au budget additionnel de 1911 ; le suivant, la somme à affecter au budget primitif de 1912.

« Québec, le 10 juillet, 25 et 27 fr. 06 ; Lourdes, 31, 35 et 39 fr. 06 ; Buzillat, 289 fr. 10 ; Conde, 247 fr. 06 ; Escalpuart, 246 francs 07 ; Ezeaux, 241 francs 41 et 40 fr. 26 ; Hégnies, 134 fr. 11 ; Odomez, 92 fr. 41 ; Thivencelles, 109 fr. 06 ; Veux-Condou, 4 fr. 21 ; Bruy-8-Escout, 3,990 fr. 48 et 21 fr. 08 et 27 fr. 08 et 34 fr. 75 ; Sain Souve, 567 fr. 05 ; Valenciennes, 5,420 fr. 27 et 1069 fr. 48 ; Wailers, 3,351 fr. 21 et 83 fr. 19 ; Oisy, 5 fr. 15 et 2 fr. 69 ; La Senclisse, 1272 fr. 12.

« La différence entre les deux sommes n'indique pas une diminution dans la redevance des mines ; les secondes sommes sont des sommes minima, les rôles de la redevance des mines n'étant pas établis au moment où les communes doivent dresser leur projet primitif.

La Convention d'Arras

« Jeudi après-midi, à eu lieu, à Arras, l'entrée des délégués des Syndicats ouvriers des mines des Bassins du Nord et du Pas-de-Calais avec les délégués des Syndicats ouvriers des mines des mêmes bassins.

« Les délégués des mines ont demandé le maintien des primes accordées lors des conventions de 1909 et, en raison de la cherté des vivres, ils ont demandé une augmentation de ces primes.

« Après un échange de vues entre les délégués patrons et ouvriers, les représentants des Compagnies ont déclaré qu'ils maintenaient jusqu'à nouvel avis les primes actuelles mais qu'ils ne seraient plus affectés au budget additionnel de 1911 ; le suivant, la somme à affecter au budget primitif de 1912.

« Québec, le 10 juillet, 25 et 27 fr. 06 ; Lourdes, 31, 35 et 39 fr. 06 ; Buzillat, 289 fr. 10 ; Conde, 247 fr. 06 ; Escalpuart, 246 francs 07 ; Ezeaux, 241 francs 41 et 40 fr. 26 ; Hégnies, 134 fr. 11 ; Odomez, 92 fr. 41 ; Thivencelles, 109 fr. 06 ; Veux-Condou, 4 fr. 21 ; Bruy-8-Escout, 3,990 fr. 48 et 21 fr. 08 et 27 fr. 08 et 34 fr. 75 ; Sain Souve, 567 fr. 05 ; Valenciennes, 5,420 fr. 27 et 1069 fr. 48 ; Wailers, 3,351 fr. 21 et 83 fr. 19 ; Oisy, 5 fr. 15 et 2 fr. 69 ; La Senclisse, 1272 fr. 12.

La redevance des Mines DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

« Voici les bases d'allocation données aux communes de l'arrondissement, appelées à participer à la redevance proportionnelle établie sur les mines ; le premier nombre indique le pourcentage du budget additionnel de 1911 ; le suivant, la somme à affecter au budget primitif de 1912.

« Québec, le 10 juillet, 25 et 27 fr. 06 ; Lourdes, 31, 35 et 39 fr. 06 ; Buzillat, 289 fr. 10 ; Conde, 247 fr. 06 ; Escalpuart, 246 francs 07 ; Ezeaux, 241 francs 41 et 40 fr. 26 ; Hégnies, 134 fr. 11 ; Odomez, 92 fr. 41 ; Thivencelles, 109 fr. 06 ; Veux-Condou, 4 fr. 21 ; Bruy-8-Escout, 3,990 fr. 48 et 21 fr. 08 et 27 fr. 08 et 34 fr. 75 ; Sain Souve, 567 fr. 05 ; Valenciennes, 5,420 fr. 27 et 1069 fr. 48 ; Wailers, 3,351 fr. 21 et 83 fr. 19 ; Oisy, 5 fr. 15 et 2 fr. 69 ; La Senclisse, 1272 fr. 12.

« La différence entre les deux sommes n'indique pas une diminution dans la redevance des mines ; les secondes sommes sont des sommes minima, les rôles de la redevance des mines n'étant pas établis au moment où les communes doivent dresser leur projet primitif.

LA FIEVRE APHTEUSE A CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

« Un cas de fièvre aphteuse vient d'être constaté à Camphin-en-Carembault, au hameau d'Ermeucourt, dans l'étable de M. Jules Masquelier, cultivateur.

A ANNEULLIN

« Le conseil municipal d'Anneullin a décidé d'empêcher la circulation des bestiaux sur le territoire de la commune.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN

« Les marchands, commerçants en bestiaux, cultivateurs, etc., qui dans le cas de l'introduction dans leurs étables ou pâtures de animaux d'espèces bovine, ovine, caprine ou porcine, devront en faire la déclaration à la mairie, dans les deux heures au plus tard de l'introduction de ces animaux.

« Ceux-ci ne pourront en sortir avant cinq jours pleins à compter de l'heure de la déclaration et qu'après constatation par un vétérinaire sanitaire agréé qu'ils sont complètement indemnes de fièvre aphteuse.

A SAINT-HILAIRE

« En raison de l'apparition de la fièvre aphteuse à Saint-Hilaire-sur-Helpe, un arrêté interdisant la circulation des animaux des races bovine, ovine, porcine, caprine, canine sur le territoire de la commune vient d'être promulgué.

A STREUNGT

« La fièvre aphteuse espèce bovine est déclarée chez M. Lefèvre Foster, cultivateur au Grand-Bois, hameau d'Éroungt. Un arrêté interdisant la divagation des chiens.

Le Circuit Européen

La sixième étape : ROUBAIX-CALAIS

UNE JOURNÉE INOUBLIABLE VÉDRINES est encore premier

Nouvelles arrivées de Bruxelles

« La journée d'hier jeudi restera inoubliable pour ceux qui l'ont passée au champ d'aviation de Roubaix. Ils ont éprouvé les émotions que procurent les envolées successives de dix aviateurs s'élançant dans l'espace, à une très grande hauteur rapidement atteinte, pendant que soufflait un vent violent.

« Puis, dans la soirée, en effet, deux aviateurs revinrent à Bruxelles hier, sont arrivés à l'aérodrome de Roubaix, et un officier y a également atterri après avoir accompli un raid merveilleux.

VEDRINES REÇOIT DES ÉLÈVES DE L'I. C. A. M.

« Une forte section de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille est allée féliciter Védrières qui passa quelque temps dans cet établissement. Le célèbre gagnant de Bruxelles-Roubaix a reçu les étudiants dans son hangar et leur a expliqué en détail le mécanisme de son monoplane, tout en vantant les beautés poétiques de l'aviation qu'il oppose à la « prose » de l'industrie des mines et du textile.

L'heure du départ retardée VEDRINES N'EST PAS CONTENT

« Le départ des concurrents du Circuit avait été fixé à 10 heures du matin. A 9 heures, la foule commença à affluer vers l'aérodrome de Roubaix, grossissant sans cesse et devenant innombrable.

« A l'intérieur de l'aérodrome les spectateurs étaient plus nombreux encore que la veille.

« Le service d'ordre était assuré, comme mercredi, par 300 hommes du 43^e de ligne, deux escadrons de chasseurs à cheval et 100 gendarmes.

« Vers 9 heures 1/2, les commissaires sportifs du Circuit, ayant reçu un télégramme les informant qu'un brouillard intense régna à Calais, décidèrent de retarder le départ jusqu'à une heure de l'après-midi.

« Cette décision n'eut pas le don de plaire à Védrières. Celui-ci manifesta son mécontentement, insistait pour que le départ ait lieu à dix heures.

« Par suite de ma malchance, disait-il, j'ai perdu beaucoup de temps dans les étapes précédentes. Le mauvais temps peut me fournir l'occasion de me rattraper ; j'étais décidé à tout risquer pour reprendre une meilleure place. Donnez le départ à dix heures, tant pis pour ceux que le temps obligera à atterrir plusieurs fois en route.

« Mais il ne put convaincre les commissaires sportifs, peu soucieux sans doute d'exposer les aviateurs à de nouveaux et sérieux dangers. Et le départ resta fixé à une heure.

Des départs de Bruxelles sont annoncés

« Les autres aviateurs acceptèrent la décision sans murmure, de même que les spectateurs, du reste, qui se montrèrent bons enfants surtout lorsqu'on leur fit annoncer que Barra et Wymmalen se disposaient à quitter Bruxelles pour gagner l'aérodrome roubaissien.

« Mais impressions-nous de dire que ni Barra, ni Wymmalen n'arrivèrent à Roubaix.

« Quoi qu'il en soit, tandis qu'on les attendait, le temps se passait...

EN ROUTE VERS CALAIS

Magnifiques envolées. — Prévost, souffrant, ne part pas. — Valentine en panne à Wambrechies

« Un peu avant une heure, les aviateurs font sortir des hangars leurs appareils qui sont par groupes amenés sur des pistes.

« Le vent soufflait avec assez de violence et une certaine inquiétude règne parmi les spectateurs.

« Seuls les hommes oiseaux sont tout à fait calmes. Ils prennent place sur leurs sièges.

« A une heure précise, le premier signal est donné. Védrières, dont le moteur est déjà en pleine marche, lève le bras, part et s'envole à une grande vitesse, dans la direction de Calais.

« Le départ est ensuite successivement donné, de deux minutes à Garros, Kimmerring, Beaumont, Vidart, Renaux, Gilbert, Valentine et Train.

« Gilbert a perdu quatre minutes pour régler la marche de son moteur.

« Renaux, qui emmène toujours Senapoues, est gêné par le vent des son départ. Son biplan prend une fausse direction et le pilote doit exécuter un très long virage pour reprendre la bonne route.

« Prévost, souffrant, n'est pas parti et a fait rentrer son Daperdusson au hangar.

Sur le grand boulevard

« Une foule énorme s'était massée sur le Grand Boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing, pour voir, en plein vol, les aviateurs du Circuit Européen.

« Au Croisé-Larocbe, notamment, le public était très nombreux.

« A 1 h. 07 exactement apparaissait à droite du chemin de Croix le premier aéroplane, celui de Védrières.

Au-dessus de Lille

« Védrières avait promis aux élèves de l'I. C. A. M. de venir les saluer en aéroplane, en passant au-dessus de l'établissement, bien qu'il dut faire un crochet pour accomplir cette promesse.

« Un grand drapeau tricolore avait été fixé sur le toit de l'I. C. A. M., rue Aubert. La nouvelle ayant été répandue, des centaines de curieux attendaient dans la rue le passage de l'aéroplane.

« On aperçut, en effet, à une assez faible distance des remparts, l'aviateur, qui, avec raison, ne s'était pas aventuré au-dessus de la ville.

« Les aviateurs suivants furent aperçus plus loin, se suivant à intervalles réguliers, par de très nombreux habitants de l'ouest de la ville, et des curieux venus sur l'Esplanade.

« Le biplan de Renaux, notamment, a été aperçu survolant les confins de St-André et de Lambertain. Il se tenait assez bas, juste à hauteur suffisante pour franchir les arbres. Son vol paraissait assez difficile. Mais on sait que l'appareil de Renaux est lourd, et que, de plus, il emporte un passager.

Valentine à Wambrechies

« A deux heures, on apprenait que Valentine, pilotant un monoplane Daperdusson, avait dû atterrir à Wambrechies. L'aviateur, ayant constaté que son moteur fonctionnait mal, était descendu dans un champ de blé appartenant à M. Houssin, près de la Grand'Rue.

« L'arbre de la magnésie était cassé. Une automobile de course, qui suit l'aviateur, arriva quelque temps après, chargée de pièces de rechange ; mais les mécaniciens se rendirent compte qu'il était impossible de réparer l'appareil sur place.

« Valentine partit alors à Roubaix, laissa l'aéroplane à la garde de la gendarmerie et de la police de Wambrechies, et annonça qu'il allait partir avec l'appareil de Prévost.

Renaux tombe à Marquette

SON BIPLAN EST BRISÉ

« Renaux, qui avait eu tant de peine pour prendre le départ, en raison de la violence du vent, et qui emportait avec lui Senapoues, est tombé à Marquette. Son appareil a été brisé. On ignorait dans la soirée, si l'aviateur et son passager avaient eu quel que blessure.

A ARMENTIÈRES

« Dès dix heures du matin, un grand nombre de curieux s'étaient portés sur la route de Nieppe et dans les prés Duhamel.

« Il était 1 h. 20 environ quand on vit le premier aéroplane suivi assez près de deux autres. Les suivants arrivèrent par